*MODELE de deliberation*

**SEANCE ORDINAIRE**

Désignation d’un Référent Déontologue pour les élus locaux et adhésion à la mission d’assistance et de conseil proposée par le CDG 13

**Vu**- le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses article L. 452-30 et L. 452- 40  ;

**Vu**- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 1111-1-1 ;

**Vu**- la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l’exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;

**Vu**- la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses dispositions de simplification de l’action publique locale ;

**Vu**- le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l’élu local ;

**Vu**- l’arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l’élu local ;

**Vu**- la délibération n° 3723 en date du 20 juin 2023 du Conseil d’Administration du CDG 13 ;

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l’article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d’une charte de l’élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le CDG13 propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique un référent déontologue reconnu pour son expérience et ses compétences ;

Considérant que le CDG 13 propose une mission d’assistance et de conseil permettant de prendre en charge l’ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

**Après en avoir délibéré,**

* **DECIDE** de désigner en qualité de référent déontologue de l’élu local, Monsieur Jacques CALMETTES, ancien magistrat de l’ordre judiciaire ;
* **FIXE** à 3 ans la durée d’exercice de ses fonctions ;
* **FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;
* **ADOPTE** la charte de l’élu local telle que définie en annexe
* **AUTORISE** Madame/Monsieur le/la Maire/Président(e) à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

**ADOPTÉ** : à l’unanimité des membres présents

ou

à .................. voix pour

à .................. voix contre

à .................. abstention*(s)*

Fait à ……… le ……….,

Le Maire (ou le Président)

*(prénom, nom lisibles et signature)*

**- Transmis au représentant de l’Etat le : …………………………..**

**- Publié le : ………………………………………………………………**